

Conférence générale

GC(53)/INF/5/Mod.1

12 août 2009

Distribution générale

Français

Original : anglais

Cinquante-troisième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour provisoire
(GC/53)/1/Mod.1)

Amendement de l'article XIV A du Statut

Rapport du Directeur général

Modification

L'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire que le Royaume du Lesotho et la République du Congo avaient déposé leur instrument d'acceptation du Statut de l'Agence les 13 et 15 juillet 2009 respectivement, ce qui porte à 150 le nombre total d'États Membres à partir de cette date. Ainsi, le nombre total d'États Membres qui doivent accepter l'amendement à l'article XIV A pour qu'il puisse entrer en vigueur s'établit à 100. En conséquence, le paragraphe 6 du document GC(53)/INF/5, qui mentionne « quatre-vingt-dix-neuf États », devrait indiquer « cent États ».